



**Syndicat Intercommunal  
des Eaux du Val de l'Ognon**

## **COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14 OCTOBRE 2011**

Nombre de membres présents : **53** délégués présents.  
Nombre de votants: **60** votants (**7** procurations)

Ordre du jour

- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : règlement de service, redevances et budget,
- Finances : tarification de l'eau, bilan financier et vote de crédits anticipés pour 2012,
- Travaux en cours et programmation 2012,
- Présentation du Système d'Information Géographique,
- Bilan travaux patrimoine bâti,
- Bilan communication,
- Questions et informations diverses.

### **1. Approbation du PV de la séance précédente**

Le PV de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

### **2. Assainissement non collectif**

Le syndicat a reçu ses nouveaux statuts, signés par les trois préfets concernés, lui permettant la prise de compétence optionnelle assainissement non collectif.  
Le Président propose donc de créer un budget annexe appelé « SIEVO-BA-SPANC » à compter du 15 octobre 2011.

Le Comité Syndical, l'exposé de son Président entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De créer un budget annexe au budget syndical nommé « SIEVO-BA-SPANC » à partir du 15 octobre 2011.

- De préciser que ce budget annexe suivra la nomenclature M49.
- De solliciter l'habilitation pour assujettissement à la TVA de la Collectivité pour ce budget annexe auprès des Services Fiscaux.  
(*délibération 1 prise à l'unanimité*)

Le président propose d'adopter le budget prévisionnel suivant, étudié et validé en bureau :

**Fonctionnement :**

Dépenses	61 100.00€
Recettes	61 140.00€

Le Comité Syndical, l'exposé de son Président entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider le Budget annexe « SIEVO-BA-SPANC » 2011  
(*délibération 2 prise à l'unanimité*)

Le président propose les montants suivants de redevances, étudiés et validés en bureau. Il rappelle qu'elles sont destinées à financer les charges de service.

Type	Redevable	Fréquence	montant H.T.
Contrôle diagnostic initial <=7 EH	Propriétaire	forfait	94
Contrôle diagnostic initial >7 EH et <20 EH	Propriétaire	forfait	150
Contrôle diagnostic initial >20 EH	Propriétaire	forfait	200
Contrôle de conception et réalisation<=7 EH	Propriétaire	forfait	150
Contrôle de conception et réalisation >7 EH et <20 EH	Propriétaire	forfait	200
Contrôle de conception et réalisation >20 EH	Propriétaire	forfait	300
Contrôle supplémentaire de réalisation<=7 EH	Propriétaire	forfait	50
Contrôle supplémentaire de réalisation >7 EH et <20 EH	Propriétaire	forfait	60
Contrôle supplémentaire de réalisation >20 EH	Propriétaire	forfait	80
Contrôle diagnostic immobilier <=7 EH	Propriétaire	forfait	50
Contrôle diagnostic immobilier >7 EH et <20 EH	Propriétaire	forfait	60
Contrôle diagnostic immobilier >20 EH	Propriétaire	forfait	80
Contrôle de bon fonctionnement <=7 EH	Usager	semestriellement	16
Contrôle de bon fonctionnement >7 EH et <20 EH	Usager	semestriellement	24
Contrôle de bon fonctionnement >20 EH	Usager	semestriellement	36

Le Comité Syndical, l'exposé de son Président entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider les redevances pour le SPANC.  
(*délibération 3 prise à l'unanimité*)

Enfin, le Président présente au Comité Syndical le règlement de service, étudié et validé en bureau, pour la mise en place du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Le Comité Syndical, l'exposé de son Président entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider le projet de règlement de service du SPANC.  
(*Délibération 4 prise à l'unanimité*)

### **3. Finances**

M. DECOSTERD dresse un état financier au jour de l'assemblée.

L'année devrait pouvoir se terminer en équilibre, à voir cependant avec les restes à réaliser s'il y a lieu de contracter un emprunt, comme il était prévu au budget primitif.

Ensuite, est abordé le sujet du tarif de l'eau.

En effet, comme déjà expliqué à la dernière assemblée, face à la baisse des aides aux investissements (baisse de 28% des aides du CG 25 en 2010, soit 200 000 euros environ, et la non éligibilité à la DETR à partir de 2012) et au besoin constant de renouvellement du patrimoine estimé à plus d'un million d'euros annuellement par les services techniques, le bureau propose d'augmenter le tarif de l'eau de 3 centimes, sur la part variable, ce qui passerait la première tranche à 1.15 €/m<sup>3</sup> et la seconde tranche à 0.94 €/m<sup>3</sup>, à partir du premier semestre 2012. L'impact sur une facture de 120 m<sup>3</sup> sera de 3.80 euros TTC.

Le Comité Syndical, l'exposé de son Président entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer ce nouveau tarif. (*Délibération 5 prise à l'unanimité*)

Le président rappelle aussi qu'en 2000, il y avait 8000 abonnés pour 1450 000 m<sup>3</sup> vendus et qu'aujourd'hui, il y a 10 000 abonnés pour le même volume vendu.

Quant au système des deux tranches, M. DECOSTERD explique que le syndicat est bien conscient qu'il peut poser question, et il rappelle, qu'il y a deux ans, les quatre tranches ont été ramenées à deux, ce qui a déjà diminué fortement le nombre de personnes en bénéficiant. Il ne reste aujourd'hui plus que 130 abonnés, soit 1,3%, qui bénéficient de cette seconde tranche, mais ils représentent 30% de la consommation. Ce sont de gros consommateurs industriels et agricoles. Une modification importante du tarif pourrait les pousser à trouver d'autres sources d'approvisionnement, ce qui diminuerait d'autant les recettes du syndicat. Il faudrait alors répercuter ces baisses sur les autres consommateurs. La situation actuelle semble donc un bon compromis.

Il ne faut pas oublier qu'il y a derrière le tarif de l'eau un service, avec une disponibilité 24h/24h 7j/7j.

M. DECOSTERD propose enfin une délibération pour ouvrir des crédits en investissement pour le budget 2012, à hauteur de 100 000 euros au chapitre 21 et 400 000 euros au chapitre 23.

(*délibération n° prise à l'unanimité*)

#### **4. Programme de travaux**

M. BELIARD récapitule l'ensemble des travaux réalisés depuis le début de l'année, qui représente 900 000 euros d'investissements.

Il présente aussi la programmation prévisionnelle 2012, qui représenterait 1 600 000 euros de travaux à réaliser. Il s'agit à la fois de conduites structurantes à renforcer ou à créer et de travaux en coordination avec les conseils généraux sur des routes départementales et avec les communes pour des aménagements ou de la défense incendie.

M DECOSTERD souligne le coût de plus en plus pesant des revêtements de surface dans la part des travaux. En effet, par exemple sur des travaux réalisés sous la route départementale à Pagney, sur 100 000 euros , 30 000 sont consacrés aux revêtements de surface dont 15 000 de grave bitume, exigence du Conseil général, techniquement injustifiée sur ce tronçon.

#### **5. Bâtiment de Courchapon**

M. CORDIER explique que les travaux du bâtiment de Courchapon sont terminés. Le personnel technique dispose désormais d'un espace fonctionnel et beaucoup plus confortable que l'ancien.

Par ailleurs M. CORDIER rappelle les points clés de son rapport de visite des sites : les équipes du syndicat ont assuré de nombreux travaux de peinture, réfection de génie civil, huisserie, électricité sur les réservoirs et stations de pompage.

Il reste encore quelques tâches à réaliser et un échéancier est prévu à cet effet pour 2012.

Etant donné le bon rythme de ces travaux, les objectifs définis en début de mandat seront atteints rapidement.

#### **6. Magazine du Val**

M. GAUTHIER comptabilise les résultats de visites du site internet : environ 200 visites par mois. Les chiffres montrent qu'il y a 75% de nouvelles visites.

M. GAUTHIER rappelle que 5 écoles sont venues visiter le syndicat cette année dont deux étaient déjà venues l'année dernière.

Une maquette symbolisant le cycle de l'eau a été réalisée par le périscolaire de Marnay.

Enfin, il remercie les délégués pour la distribution du magazine du val l'année dernière.

Il sollicite à nouveau leur participation pour le nouveau document qui est en cours de rédaction.

#### **7. Divers**

M. ROLLET explique que les travaux de la microcentrale hydroélectrique vont bientôt voir le jour et que les conventions sont en cours de signature avec le SMABVO.

M. DECOSTERD souligne que la société NICOLLIN a apporté une réponse rapide au courrier fait suite au nouveau glissement. Elle a également transmis des résultats d'analyses de piézomètres. Le syndicat a transmis ces informations à l'association BIEN VIVRE. Les élus restent vigilants et attentifs sur le sujet.